



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
du Travail, de l'Emploi
et des Solidarités**

ARRETE PRÉFECTORAL N° 2022/239 /DDETS
portant déclenchement du niveau 1
de vigilance météorologique

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le plan départemental Grand Froid 2022-2023 approuvé le 10 novembre 2022 ;

VU les dispositions spécifiques ORSEC relatives à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2022-2023 approuvées par arrêté préfectoral n°47/2022/SIDPC en date du 19 novembre 2022 ;

VU l'instruction interministérielle n°DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DIHAL/2021/224 du 4 novembre 2021 relative à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2021-2022 ;

Considérant les conditions climatiques et les prévisions météorologiques pour les jours à venir ;

Sur proposition du directeur départemental du Travail, de l'Emploi et des Solidarités,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le niveau 1 de vigilance météorologique « Vague de froid » est déclenché dans le département de Meurthe-et-Moselle à compter du 14 décembre 2022.

ARTICLE 2 : En cas de nécessité et des risques pour la vie humaine, des structures collectives sont susceptibles d'être mobilisées dans le cadre du plan ORSEC.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture, la Directrice de cabinet du Préfet, le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, les Sous-Préfets d'arrondissement, les Maires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Nancy, le **14 DEC. 2022**


Arnaud COCHET